



## Traité Pêa

### Michna 1 - Chapitre 4

הַפֶּאֶה נִתְּנָה בְּמַחְבֵּר לַקֶּרֶקַע.  
בְּדִלִית וּבְדִקָּל, בְּעַל הַבַּיִת מוֹרִיד וּמַחֲלֵק לְעֲנִיִּים.  
רַבִּי שְׁמַעוֹן אוֹמֵר, אִף בְּחִלְקֵי אֶגְזִיזִים.  
אִפְּלוּ תִשְׁעִים וְתִשְׁעָה אוֹמְרִים לְחֵלֶק וְאָחָד אוֹמֵר לְבִז, לָזֶה  
שׁוֹמֵעִין, שְׂאֵמֵר כְּהִלְכָּה.

La Pêa doit être donnée de la récolte sur pied (attachée à la terre). Pour la vigne grimpante et le palmier, le propriétaire en fait la cueillette et la distribue aux pauvres. Rabbi Chim'on dit : même pour les noyers. Même si quatre-vingt-dix-neuf disent de distribuer et un dit d'abandonner, on écoute celui-ci, car il a parlé comme le veut la Halakha (la règle/la Loi)



### Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)